



Signataires : Angèle-Marie Habiyakare, Sophie Bobillier, Philippe de Rougemont, Pierre Eckert, Raphaël Dunand, Céline Bartolomucci, Cédric Jeanneret, Laura Mach, Antoine Mayerat, Julien Nicolet-dit-Félix, Lionel Dugerdil, Daniel Noël, Emilie Fernandez, Patrick Lussi, Gabrielle Le Goff, Skender Salihi, Nicole Valiquier Grecuccio, Thierry Cerutti, Christo Ivanov

Date de dépôt : 12 octobre 2026

Proposition de résolution

Pour un référendum sur l'accord Mercosur, ne sacrifions pas l'agriculture suisse ! (Usage du droit de référendum cantonal)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'acceptation de l'accord de libre-échange AELE-Mercosur par l'Assemblée fédérale en septembre 2026 est lourde de menaces pour l'agriculture genevoise et suisse¹ ;
- que la Constitution fédérale prévoit, dans son art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, que 8 cantons peuvent demander le référendum sur les traités internationaux ;
- que cet accord prévoit l'ouverture de 25 contingents agricoles, dont 3000 tonnes de viande bovine, 1000 tonnes de volaille et 50 000 hectolitres de vin qui vont entrer en concurrence déloyale avec l'agriculture suisse, et plus particulièrement la viticulture ;

¹ RTS, « L'accord commercial entre la Suisse et les pays du Mercosur est finalement validé par le Parlement », 17 septembre 2026 : <https://www.rts.ch/info/suisse/2026/article/mercotur-le-parlement-valide-l-accord-de-libre-echange-29359675.html>

- que les importantes compensations financières octroyées² ponctuellement en échange de la validation de l'accord constituent la confirmation de la fragilisation de l'agriculture qu'il induit ;
- que la Suisse interdit les hormones de croissance dans l'élevage, mais autorise l'importation, alors que leur usage est répandu dans les pays du Mercosur et que certains pays ne sont pas en mesure de garantir que leur viande exportée en est exempte ;
- que plusieurs paysannes et paysans peinent à obtenir un revenu convenable pour vivre en Suisse, sans compter l'augmentation des charges pour chaque exploitation ;
- que ces difficultés menacent la relève agricole et, avec elle, l'avenir des exploitations ;
- que la forêt amazonienne, biotope unique et indispensable comme puits de carbone, est mise sous pression du fait de l'expansion de l'élevage et de la culture de céréales et de soja ;
- que l'élevage intensif et le transport de produit agricole à travers les océans génèrent des émissions massives de gaz à effet de serre ;
- que cet accord n'est pas compatible avec les objectifs climatiques de la Suisse, qui encourage notamment une alimentation durable et locale ;
- que l'article 104a de la Constitution fédérale demande des échanges commerciaux contribuant au développement durable du domaine agricole,

décide

- d'activer le droit de référendum du canton de Genève, contre l'arrêté fédéral portant approbation de l'accord AELE-Mercosur, sur la base de ce que prévoit la Constitution fédérale (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3) ;
- d'inviter et de soutenir d'autres cantons dans cette démarche,

demande au Conseil d'Etat

de formuler l'activation de ce référendum cantonal, conformément à la loi fédérale sur les droits politiques.

² La Liberté, « Libre-échange. L'accord avec le Mercosur soutenu en commission », 4 septembre 2026 : <https://www.laliberte.ch/articles/suisse/politique/laccord-avec-le-mercotur-soutenu-en-commission-1438786?srsId=AU7gw4UrS9yXmREU8NrHcwEZVXgrb8P1TktT0viOqv6U4gA4TYHLxPfM>

EXPOSÉ DES MOTIFS

En septembre 2026, le Conseil national a approuvé l'accord de libre-échange entre les Etats de l'AELE (Suisse, Islande, Liechtenstein, Norvège) et ceux du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay). Cet accord supprime en grande partie des droits de douane sur les exportations suisses, mais ouvre en contrepartie notre marché à des importations agricoles, au détriment de l'agriculture suisse qui subit des effets alarmants dus à des crises multiples comme le réchauffement climatique. Un tel choix mérite que la population puisse se prononcer.

Soutenir durablement l'agriculture suisse sans condition

La Suisse a concédé 25 contingents agricoles par cet accord, dont 3000 tonnes de viande bovine, 2000 tonnes de miel, 1000 tonnes de volaille...

Le Conseil national avait rejeté l'accord en juin 2026. Il ne l'a accepté qu'après l'ajout de 517 millions de francs pour l'agriculture entre 2028 et 2033³. Ce montant montre à lui seul l'ampleur des effets attendus par cet accord, sans compter les autres difficultés auxquelles fait face l'agriculture suisse dues au changement climatique, comme en témoignent les récoltes de cet été. A cela s'ajoutent la sécheresse, les maladies menaçant les élevages et les évolutions du prix des produits agricoles.

De plus, ce soutien ponctuel ne saurait compenser les effets d'un accord dont les impacts seront bien plus durables.

Or, on ne soutient pas durablement l'agriculture en la mettant plus en difficulté, pour ensuite compenser les pertes. Ce soutien voté sous la forme de prêts remboursables implique que les agricultrices et agriculteurs devront rembourser cette aide destinée à compenser les effets de cet accord. Ce que demande l'agriculture suisse, ce sont des prix justes et une concurrence équitable. Une aide limitée à 6 ans n'apportera aucune pérennité. Certaines filières agricoles suisses sont en crise ou sur le point de le devenir. La crise de la consommation des vins suisses est un exemple parmi tant d'autres qui met la majorité des domaines viticoles suisses en difficulté.

³ La Liberté, « Libre-échange. L'accord avec le Mercosur soutenu en commission », 4 septembre 2026 :

<https://www.laliberte.ch/articles/suisse/politique/laccord-avec-le-mercotur-soutenu-en-commission-1438786?srsId=AU7gw4UrS9yXmREU8NrHcwEZVXgrb8P1TktT0viOqv6U4gA4TYHLxPfm>

Ces difficultés ont aussi un coût humain. Il est difficile de bien vivre avec un revenu agricole en Suisse, alors que beaucoup de charges augmentent. La reprise des exploitations par les nouvelles générations est très compliquée, ce qui mène à la disparition de plusieurs fermes.

Respect des exigences suisses en matière d'élevage et environnementales

L'agriculture suisse répond à des efforts plus importants en matière agricole que les pays du Mercosur. Certains pays comme le Brésil (majorité des importations de viande bovine avec cet accord) ont montré des difficultés notables à répondre aux exigences, notamment avec les différents pays de l'Union européenne.

Notre Constitution nous invite justement à soutenir une agriculture de proximité et respectueuse de l'environnement.

Pour rappel, l'intégration de la sécurité alimentaire (art. 104a) dans la Constitution fédérale, acceptée par 78,7% de la population suisse en 2017, demande de créer des conditions de relations commerciales transfrontalières, en contribuant au développement durable de l'agroalimentaire. Cet ajout dans notre Constitution n'interdit aucun accord commercial, mais les conditionne au maintien d'une certaine proximité et la prise en compte des effets sur l'environnement.

Impacts environnementaux et sociaux

Les pays du Mercosur sont responsables d'un tiers de la déforestation mondiale pour les besoins agricoles. Cet accord peut entraîner jusqu'à 43 km² de déforestation supplémentaire par an. De plus, une étude d'Alliance Sud et Public Eye a estimé que les émissions de CO₂ pourraient augmenter de +342 000 tonnes par an⁴.

L'augmentation des exportations de viande, de soja et de céréales aura comme impact d'encourager la déforestation de l'Amazonie afin d'étendre les cultures, mais également d'attaquer d'autres écosystèmes essentiels à la régulation du climat mondial et à la biodiversité. De plus, la déforestation

⁴ Public Eye, « Libre-échange avec le Mercosur : les émissions de gaz à effet de serre liées aux produits agricoles pourraient plus que doubler », le 4 mai 2026 : <https://www.publiceye.ch/fr/coin-medias/communiqués-de-presse/detail/libre-échange-avec-le-mercotur-les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-liees-aux-produits-agricoles-pourraient-plus-que-doubler>

pour l'expansion des terres agricoles s'accompagne de conflits fonciers menaçants des peuples autochtones, sans parler des cas de travail forcé⁵.

Malgré les 25 millions de francs prévus contre la déforestation, les engagements environnementaux restent peu contraignants et les risques qu'ils ne soient pas respectés sont très grands. L'avantage en matière d'exportations pour notre économie ne justifie pas que ce sacrifice se fasse sur le dos de l'agriculture suisse.

Le contexte européen

L'accord parallèle entre l'Union européenne et les pays du Mercosur suscite aussi des réserves. Plusieurs Etats membres de l'UE s'y sont opposés lors du vote des gouvernements européens le 9 janvier 2026.

Quelques jours après, les eurodéputés ont à leur tour exprimé leurs doutes. Par 334 voix contre 324, ils ont demandé à la Cour de justice de l'Union européenne d'examiner si l'accord est compatible avec la réglementation européenne⁶.

Parmi les principales inquiétudes, il y a celle de la sécurité alimentaire. Lors d'un contrôle effectué au Brésil en 2024, les inspecteurs européens ont constaté que les autorités brésiliennes n'étaient pas en mesure de garantir que leur viande bovine exportée était exempte d'hormone interdite en Europe. Lors d'un nouveau contrôle en 2025, ils ont découvert que de la viande provenant d'animaux traités avec des hormones avait malgré tout reçu un certificat d'exportation vers l'Europe. Des produits ont dû être retirés de la vente.

Ces débats chez nos voisins montrent que les inquiétudes exprimées dans cette résolution, qu'elles concernent l'agriculture, la santé ou l'environnement, sont partagées bien au-delà de nos frontières.

⁵ RTS, « L'accord commercial entre la Suisse et les pays du Mercosur est finalement validé par le Parlement », 17 septembre 2026 : <https://www.rts.ch/info/suisse/2026/article/mercotur-le-parlement-valide-l-accord-de-libre-echange-29359675.html>

⁶ Franceinfo, « Accord UE-Mercosur : les eurodéputés votent pour saisir la justice européenne », le 21 janvier 2026 : https://www.franceinfo.fr/economie/commerce/mercotur/accord-ue-mercotur-les-eurodeputes-votent-pour-saisir-la-justice-europeenne-ce-qui-pourrait-retarder-la-mise-en-uvre-du-traite_7755929.html

Conclusion

La Constitution fédérale permet à 8 cantons de demander qu'un traité international soit soumis au peuple 100 jours suivant sa publication. La démarche référendaire des cantons sur cette thématique est légitime, car les cantons participent activement dans la mise en œuvre de la politique agricole sur leur territoire.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de faire un bon accueil à cette résolution.